



REPUBLIQUE D'HAÏTI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES DOUANES
PORT-AU-PRINCE, HAÏTI

BUREAU
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

000148

Port-au-Prince, le... **22 OCT 2025**.....

AVIS

AUX

OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Objet : Notification électronique des déclarations liquidées

L'Administration Générale des Douanes (AGD) informe l'ensemble des **commissionnaires en douane agréés et tous ceux que la question intéresse** qu'à compter du **23 octobre 2025**, toutes les **déclarations liquidées, approuvées et signées** seront désormais **notifiées par voie électronique**, exclusivement par **courriel**, aux adresses électroniques officielles enregistrées auprès de l'AGD.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la **modernisation des procédures douanières** et vise à :

- renforcer la **rapidité** et la **sécurité** dans la transmission des informations ;
- garantir une **meilleure traçabilité** des notifications ;
- réduire le délai de dédouanement.

Les commissionnaires en douane sont donc invités à :

1. **Vérifier et mettre à jour** leurs coordonnées électroniques auprès des services compétents de l'AGD ;
2. **Consulter régulièrement** leurs courriels afin de prendre connaissance, sans délai, des notifications de bulletin de liquidation ;

L'AGD compte sur la collaboration coutumière de tous les opérateurs économiques et les invite à prendre note du présent avis.



Gérald REPLAIS
Directeur Général